

**ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX -
PARTICIPATION DES CADETS**

**SPECIAL ACTIVITIES -
CADET PARTICIPATION**

OBJET

1. Cette ordonnance décrit les lignes directrices à suivre pour répondre aux demandes d'aide émanant des organismes civils.

PURPOSE

1. This order outlines procedures pertaining to requests for assistance from civilian organizations.

GÉNÉRALITÉS

2. Lors de demandes de soutien pour les activités civiles, les commandants doivent s'assurer que les cadets ne soient placés dans des situations où ils auraient à prendre des décisions, exemples :

GENERAL

2. When receiving requests in support of civilian activities, Commanding Officers shall ensure that cadets are never in situations where they have to make decisions, for examples:

- a. contrôle de foule;
- b. contrôle de circulation de véhicules et de stationnement; et
- c. préposé à de la surveillance ou à de la sécurité.

- a. crowd control;
- b. traffic or parking control; and
- c. in charge of security or supervision.

AUTORISATION

3. Quel que soit le nombre de participants, les commandants soumettront une demande d'autorisation d'exercice pour toute participation des cadets à des événements spéciaux.

AUTHORIZATION

3. Regardless of the number of participants, commanding officers must submit an Exercise Authorization Request whenever cadets participate in special activities.

4. L'approbation de ces demandes d'autorisation d'exercice confirmera que les cadets sont couverts par l'assurance des Ligues.

4. Once approved, these requests confirm coverage by the League insurance.

5. Lorsqu'il y a doute, l'approbation du cmdt URSC Est devra être obtenue par les voies hiérarchiques conventionnelles.

5. When in doubt, the authorization of the RCSU Eastern)CO's must be sought through normal channels.

BPR : CEM

OPI: SSO

Publiée le 15 janvier 1994

Issued 15 January 1994

Révisée 19 mai 2005

Reviewed 19 May 2005